

Procédure de visa d'entrée au Vietnam

À leur entrée au Vietnam, tous les visiteurs doivent être en possession d'un passeport et d'un visa valides (à l'exception des ressortissants des pays qui ont signé un accord d'exemption de visa avec le Vietnam).

L'exemption de visa: Les bénéficiaires de l'exemption sont:

1. Les Vietnamiens résidant à l'étranger, les étrangers qui sont conjoints ou enfants d'un citoyen vietnamien ou d'un Vietnamien résidant à l'étranger sont exemptés de [visa d'entrée au Vietnam](#) s'ils réunissent les conditions suivantes:

- a. Ils sont titulaires d'un passeport étranger ou d'un document équivalent (désigné communément ci-après "passeport") qui reste valide pour au moins 6 mois à compter de l'entrée au Vietnam. Pour les Vietnamiens résidant à l'étranger qui ne disposent pas de passeport, est requis un titre de séjour étranger valide pour au moins 6 mois à compter de l'entrée au Vietnam.
- b. Ils sont en possession d'un certificat d'exemption délivré par une autorité compétente du Vietnam.

L'exemption de visa est appliquée pour leur séjour maximal de 90 jours

2. Les citoyens des pays ayant un accord bilatéral d'exemption de visa avec le Vietnam. Ces pays sont la Thaïlande, les Philippines, la Malaisie, le Singapour, l'Indonésie et le Laos. L'exemption de visa est appliquée pour leur séjour maximal de 30 jours.

3. Les officiels et des fonctionnaires du Secrétariat de l'ASEAN (Association des nations d'Asie du Sud-Est) pour leur séjour maximal de 30 jours.

4. Les citoyens du Japon, de la Corée du Sud, de la Suède, du Norvège, de la Finlande et de la Danemark pour leur séjour maximal de 15 jours. (Exemption unilatéral de la part du Vietnam).

5. Les fonctionnaires et diplomates étrangers sont peut-être exemptés de visa, en fonction des accords bilatéraux entre leurs pays et le Vietnam (pour les renseignements, veuillez visiter le site d'internet du Ministère des Affaires Etrangères du Vietnam.

Toutes les autres personnes doivent présenter le visa lors de leur entrée au Vietnam.

Formalités de demande de visa:

- Un formulaire de demande de visa d'entrée dûment rempli
- Deux photos de format 4cm x 6cm
- Passeport
- Frais de visa

Le visa est délivré par les organes diplomatiques et consulaires du Vietnam à l'étranger. Toutefois, les personnes titulaires d'une invitation des organes compétents du Vietnam ou les touristes des agences de voyage du Vietnam peuvent en demander auprès des portes-frontières. Le [visa touristique à l'arrivée Vietnam](#) est valide pour 30 jours.

Douanes, immigration et matériel prohibé

Au Vietnam, les formalités de douanes sont très expéditives. Lors de leur entrée et de leur sortie, les voyageurs doivent remplir les formalités de douanes en remplissant une déclaration en vietnamien ou en anglais.

Lors de leur entrée, ils doivent déclarer leurs bagages aux services de douanes en cas de:

- Dépassement du poids de franchise,
- Bagages envoyés avant ou après le voyage,
- Outils de profession importés-réexportés ou exportés-réimportés.
- Contenant des stupéfiants,
- Contenant des médicaments d'une valeur de plus de 30 dollars,
- Contenant plus de 7000 dollars ou d'autres devises d'une valeur équivalente à plus de 15 millions de Dong.

* Produits interdits d'importer: armes, munitions, engins explosifs, équipements militaires, drogues, produits chimiques toxiques, produits culturels à contenu pervers et réactionnaire, pétards de toutes sortes, jouets ayant de mauvaises influences sur l'éducation de la personnalité, sur l'ordre et la sécurité sociale, cigarettes dépassant le volume autorisé...

* Produits interdits d'exporter: armes, munitions, engins explosifs, équipements militaires, antiquités, drogues, produits chimiques toxiques, animaux sauvages et plantes précieuses, documents relatifs à la sécurité nationale. Les voyageurs doivent déclarer aux douanes et être autorisés par la Banque d'Etat pour l'export de plus de 300 grammes d'or.

* Objets exemptés de taxes lors de l'entrée:

§ Alcool, boissons alcoolisées: 1,5 litre pour les boissons dont la teneur en alcool de 22-0 et plus, 2 litres pour les boissons dont la teneur en alcool est inférieure à 22 et 3 litres de bière.

§ Tabac: 400 cigarettes, 100 cigares, 500 gr de scaferlati.

§ Thé, café: 5kg de thé, 3 kg de café.

§ Vêtements, effets personnels: conformément au but du voyage.

§ Autres produits (ces normes sont inscrites dans la liste des importations et des exportations interdites sous conditions) d'une valeur totale de moins de 5 millions de dongs vietnamiens.

Attention: outre le poids de bagages de soute (franchise), les étrangers peuvent faire l'objet d'une exemption de taxes sur les cadeaux d'une valeur de moins d'un million de dongs vietnamiens.